Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le
ID : 032-253201842-20210406-CS06042021_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

trigone
EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS
CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 18 04 21
Séance du mardi 6 Avril 2021

TARIF EAU POTABLE
BUDGET ANNEXE EAU

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 13
Procuration : 0
Absent : 6

Date de la convocation
Le 24 mars 2021

Date d'affichage
12/04/21

Le mardi 6 avril 2021 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Robert FRAIRET, Jean-Claude BOURGUIGNON

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS est suppléé par M. Jean-Pierre DOAT

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, M. Didier DUPRONT, M. Thierry REVEIL, Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, suite au vote du budget 2021 et à l'engagement des opérations d'investissement, le tarif de l'eau doit être réévalué de :

- 0.01€ HT/abonné/an pour tenir compte des investissements réalisés sur la production- Secteur Comité Territorial de Pléhaut
- 0.01€ HT/abonné/an pour tenir compte des investissements réalisés et à réaliser sur la distribution, conformément au plan de renouvellement de réseaux voté sur 2021-2022 - secteur Comité Territorial de Pléhaut (hors Commune de Castéra-Verduzan),

Le tarif de l'eau proposé est le suivant :

	Abonnement HT à compter du 01/01/2021	Part Variable HT à compter du 01/01/2021	Part Variable HT à compter du 01/07/2021	Part Variable HT à compter du 01/01/2022	Part Variable HT à compter du 01/01/ 2023	Part Variable HT à compter du 01/01/ 2024	Part Variable HT à compter du 01/01/ 2025
Comité Territorial Auch Nord	81 €HT/an	1,65 €HT/m3 consommé	1,65 €HT/m3 consommé	1,65 €HT/m3 consommé	1,65 €HT/m3 consommé	1,65 €HT/m3 consommé	1,65 €HT/m3 consommé
Comité Territorial Pléhaut (hors Cme de Castéra-Verduzan)	81 €HT/an	1.42 €HT/ m3 consommé	1.44 €HT/ m3 consommé	1.46 €HT/ m3 consommé	1.48 €HT/ m3 consommé	1.50 €HT/ m3 consommé	1.52 €HT/ m3 consommé
Commune de Castéra-Verduzan	81 €HT/an	1.42 €HT/ m3 consommé	1.43 €HT/ m3 consommé	1.44 €HT/ m3 consommé	1.45 €HT/ m3 consommé	1.46 €HT/ m3 consommé	1.47 €HT/ m3 consommé

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- **D'adopter le tarif de l'eau potable, tel que présenté ci-dessus**

Le Président
Francis DUPOUEY

Jean-Christophe VERGNES
Signature numérique de Jean-Christophe VERGNES
Date : 2021.04.14 17:42:42 +02'00'

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.